

1. *Débitrice:* **Etrasa entreprise de travaux SA,
1920 Martigny**
2. *Remarques:* Les créanciers ayant produit leurs créances (art. 300 LP) dans le concordat d'Etrasa entreprise de travaux SA, à Martigny, sont convoqués à l'assemblée des créanciers (art. 302 LP) qui se tiendra le mardi 23 mai 2006, à 15h00, dans les locaux de l'Office des poursuites et faillites de Martigny (salle du 1er étage).
Ils peuvent prendre connaissance des pièces dès le 1er mai 2006, moyennant rendez-vous préalable, auprès des commissaires au sursis Raymond Détraz, fiduciaire Fidag SA, Rue du Nord 9, 1920 Martigny, et Pierre-Cyril Sauthier, Avocat, Rue de la Poste 3, 1920 Martigny.

Les commissaires au sursis:
Pierre-Cyril Sauthier Raymond Détraz
1920 Martigny 1

(03340198)